Délibération n°2023-52
Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 mai 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Les membres du Conseil d'administration approuvent les conventions suivantes, conformément aux documents joints en annexe :

- ***Convention de refacturation relative à un groupement de commandes – abonnement à des ressources numériques 2023, entre la Communauté d'universités et établissements Université de Lyon, et l'Université Lumière Lyon 2, pour un montant de 35 255,40€ ;***
- ***Convention de refacturation relative à un groupement de commandes – abonnement à Cairn Revues 2023, entre la Communauté d'université et établissements Université de Lyon, et l'Université Lumière Lyon 2, pour un montant de 32 818,93€.***

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 24

Fait à Lyon, le 27 juin 2023
La Présidente de l'Université Lyon 2

La Présidente de L'université Lumière Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 2 juin 2023
La présente délibération peut faire l'objet :
- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 30 juin 2023

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr